



# Contrat d'engagement solidaire - "Volailles" 2020

AMAP - Le Panier saint Fiacre - La ferme "Les Renouées"

Entre

La ferme "Les Renouées"

Michel REVAULT

Les Gilleteries

37320 - TRUYES

Et

Nom

Prénom

Adresse

Dit "l'éleveur"

Dit "l'abonné/e"

dans le cadre de :

L'association « **Le Panier saint Fiacre** »  
5, square Bellini - 91090 Lisses

## Objet du contrat :

Ce présent contrat a pour objet de fixer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de volailles en vue de soutenir Michel Revault à la ferme "Les Renouées".

## Engagements des parties :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP<sup>1</sup>**, entre autres :

### Engagements de l'abonné/e

- ❖ **auprès de l'éleveur**: préfinancer la production ; accepter d'assumer les imprévus liés à l'élevage (intempéries, maladies) et participer au dialogue qui est instauré entre l'association et l'éleveur, apporter une aide directe et solidaire,
- ❖ **auprès de l'association** : assurer au moins 1 permanence de livraison ; participer aux réunions (Assemblée Générale, et diverses animations, ...)

### Engagements de l'éleveur partenaire :

- ❖ livrer 7 fois dans la saison, des poulets et des pintades de qualité, de sa ferme,
- ❖ être présent lors des livraisons et donner régulièrement des nouvelles de la ferme,
- ❖ être transparent sur ses méthodes de travail et le mode de fixation des prix,
- ❖ accueillir les abonné/es sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- ❖ adhérer au Réseau Amap dans une optique de cohérence et de coopération avec les autres agriculteurs du Réseau.

## Modalités préparation/livraison :

- **Jour de livraison des volailles** : le Jeudi (de 17h30 à 19h)
- **Lieu** : la salle Henriot, Place du Général Leclerc à LISSES (91090)

Dates de livraisons

**Poulets** : 30 janvier, 19 mars, 14 mai, 25 juin, 10 septembre, 22 octobre, 19 novembre

**Pintades** : 14 mai, 19 novembre

*(Ces jours et lieu de livraison seront respectés dans la mesure du possible. Cependant, s'il devait y avoir un changement ponctuel, les adhérents seront informés à l'avance afin qu'ils puissent s'organiser pour récupérer leurs volailles).*

<sup>1</sup> disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : [http://amap-idf.org/la-charte-des-amap\\_31.php](http://amap-idf.org/la-charte-des-amap_31.php)

❖ **Poulets : deux formules : petit ou / et gros (7 livraisons)**

Le prix du poulet est fixé à 10,30 € le kilo. Pour assurer un préfinancement, on se base sur

**POULETS**

<b>Petit :</b>	un poids moyen de 1.99 kg soit	<b>20,50 €</b> (vingt euros 50 centimes)
	nombre :	
<b>Gros :</b>	un poids moyen de 2,62 kg soit	<b>27,00 €</b> (vingt sept euros).
	nombre :	

**PiINTADES : (2 livraisons)**

Le prix est fixé à 12,30 € le kg. Poids moyen : 1,62 kg soit		<b>20,00 €</b> (vingt euros)
En mai :	nombre :	
En novembre :	nombre :	

**Prix et modalités de paiement**

Le poids des volailles livrées sera enregistré à chaque livraison par la personne référente du contrat « volailles » au sein de l'association. Les chèques d'engagement seront remis au référent lors de la signature du contrat soit :

<b>7 chèques</b> pour les poulets = [nombre de poulets] x [20.50€ petit ou 27€ gros]
<b>2 chèques</b> pour les pintades = [nombre de pintades] x 20€

**Un ajustement sera effectué après la dernière livraison : l'éventuel montant inférieur ou supérieur à 5 euros sera reporté sur le contrat de l'année suivante.**

**Les chèques seront libellés** à l'ordre de « **Michel REVAULT** » (tous datés du jour de la signature du contrat). La personne référente du contrat volailles a la charge de les remettre à l'éleveur à chaque livraison.

**En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) :**

Les conditions d'application de ce contrat pourront être revues dans ce cas lors d'une réunion spécifique organisée par l'association réunissant les abonné/es, l'agriculteur partenaire, et, si besoin, un/e représentant/e du réseau régional des AMAP.

Ce contrat est établi en trois exemplaires, un pour l'éleveur, un pour l'abonné/e et un pour archivage au sein de l'association.

Fait en trois exemplaires à Lisses, le 30/01/2020

l'abonné/e

l'éleveur partenaire

Michel REVAULT